



Pension alimentaire révision à la baisse

Par **christophe72**, le **08/03/2008** à **13:05**

bonjour,

Le 05 février 2008, j'ai fait une demande au prés du juge aux affaires familial de senlis pour faire baisser la pension alimentaire que je verse à mes deux enfants, l'audience à lieu le 18 mars 2008 à senlis. ce matin le 8 mars je reçois une lettre de l'avocat de mon exconcubine me demandant de lui adresser préalablement les pièces que j'entend remettre au majistra. Dois je obligatoirement lui fournir ces pièces, si oui puis je le faire le 18 mars avant l'audience ou dois je lui envoyé avant ?

enfin l'avocate m'informe compte tenu de la proximité de la date d'audience et étant en congé maternité cette affaire fera l'objet d'un report.

Je ne peux pas me permettre financièrement d'avoir un avocat et je ne peux non plus me permettre de reprendre une demi journée supplémentaire d'absence, a t'elle droit de reporter l'audience ?

merci de vous intérresser a mon cas et de me fournir des réponses qui m'aiderons.
cordialement christophe

Par **Erwan**, le **08/03/2008** à **21:10**

Bjr,

vous devez effectivement transmettre les pièces à l'avocat adverse, si vous ne le faites pas, il fera renvoyer l'audience à une date ultérieure en prétextant ne pas avoir eu le temps de les examiner.

Ce n'est pas l'avocat qui décide des reports d'audience, c'est le juge. Mais en pratique il les refuse rarement.